

**VILLE DE  
RIORGES**

N° 2\_3

OBJET :

**FINANCES**

**INSCRIPTION DE CREDITS  
D'INVESTISSEMENT AVANT LE  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF  
DE 2020**

**APPROBATION**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **12 DECEMBRE 2019** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 4 décembre 2019 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 13 décembre 2019.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 25 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Isabelle BERTHELOT, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Stéphane JEVAUDAN, *adjoint* ; Brigitte MACAUDIERE, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Suzanne LACOTE, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses :* Guy CONSTANT.

*Secrétaire élue pour la durée de la session :* Roland DEVIS.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| NOMS DES MANDANTS  | NOMS DES MANDATAIRES  |
|--|---|
| Stéphane JEVAUDAN<br>Brigitte MACAUDIERE<br>Thierry ROLLET<br>Blandine LATHUILIERE<br>Elodie PINSARD-BARROCAL<br>Suzanne LACOTE<br>Florence COLOMB | Pierre BARNET<br>Alain ASTIER<br>Eric MICHAUD<br>Martine SCHMÜCK<br>Véronique MOUILLER<br>Monique VIAL<br>Jacqueline RUBLON |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20191212-2\_3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2019

Affichage : 13/12/2019

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

**FINANCES****INSCRIPTION DE CREDITS D'INVESTISSEMENT  
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2020  
APPROBATION**

Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel, expose à l'assemblée :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits pour l'opération suivante :

**Budget général**

Opération 71 « voirie » - fonction 822

*article 2315 Travaux de voirie*

- Réfection rue Jean Plasse 370 000.00 €

Opération 93 « éclairage public » - fonction 814

*article 2041582 Subvention d'équipement versée*

- Enfouissement réseaux secs rue Jean Plasse 140 000.00€

**Total des dépenses****510 000.00 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. Autorise l'ouverture des crédits pour les opérations 71 « voirie » et 93 « éclairage public » pour un montant total de 490 000 €; se rapportant aux travaux de réfection et d'enfouissement des réseaux secs de la rue Jean Plasse.
2. s'engage à reprendre cette écriture lors du prochain budget.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 13 décembre 2019

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN